

05 sep 2020 -13:09

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2020

## Monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel

Sur proposition du ministre du Budget et de la Fonction publique David Clarinval, le Conseil des ministres a pris acte du rapport de monitoring du risque de dépassement des crédits de personnel de mai 2020.

Conformément à la circulaire n° 676 du 20 décembre 2019 "Information relative au monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel en 2020 et 2021 et aux enveloppes de personnel 2020 et 2021", les résultats du monitoring du risque de mai 2020 sont disponibles en fonction des cinq groupes définis par la circulaire :

- Enveloppes dépenses primaires des SPF et SPP
- Organismes administratifs publics et services administratifs à comptabilité autonome
- Institutions publiques de sécurité sociale
- Police fédérale
- Défense

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre du Budget et de la Fonction publique, chargé de la Loterie nationale et de la Politique scientifique  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 156  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://clarinval.belgium.be>

Christian Carpentier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 86 06 13  
[christian.carpentier@clarinval.fed.be](mailto:christian.carpentier@clarinval.fed.be)

Jonas Veys  
Porte-parole (NL)  
+32 474 63 19 54  
[jonas.veys@clarinval.fed.be](mailto:jonas.veys@clarinval.fed.be)